



Réservé à l'usage de la Municipalité

No. Demande : \_\_\_\_\_

No. Permis : \_\_\_\_\_

**Service d'urbanisme**  
Inspecteur en bâtiments  
insp@saintbarnabesud.ca  
Téléphone : 450-792-3030 poste 4

**Ce formulaire doit être imprimé et  
signé avant d'être transmis au bureau  
municipal !**

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VENTE DE GARAGE

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Propriétaire  Mandataire

Nom et prénom du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DU LIEU OÙ S'EFFECTUERA LA VENTE DE GARAGE

Même adresse que le demandeur

Dans le cas où le requérant ne serait pas le propriétaire, veuillez compléter les informations ci-dessous :

Nom et prénom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### DATE ET DURÉE DE LA VENTE DE GARAGE

Date prévue de la première journée de vente de garage : \_\_\_\_\_

Durée de la vente de garage (maximum 3 jours consécutifs) : \_\_\_\_\_

Note : Si la pluie perturbe les activités de la première journée de la vente de garage, l'autorisation est valable pour une journée supplémentaire. Toutefois, celle-ci doit obligatoirement se tenir dans les 7 jours suivants les dates stipulées sur la demande d'autorisation originale.

### CONDITIONS À RESPECTER

La personne qui détient un permis de vente de garage doit respecter les conditions suivantes :

- Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique.
- Pour la durée de la vente seulement, le détenteur du permis peut installer sur sa propriété, une affiche d'au plus 0,5 mètres carrés annonçant ladite vente.
- Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés sont véridiques.

Prénom, Nom : \_\_\_\_\_

Signature du requérant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_